



REGARD

GREG AUTEF

Directeur
C.i. Process

Choisir un calendrier et une localisation d'implantation en Chine est logiquement dicté par des critères de proximité clients, fournisseurs, ou par la qualité d'infrastructures logistiques. En Chine, d'autres paramètres - structurellement variables - sont aussi à prendre en considération pour réussir une entrée sur ce marché.

Imagine China



INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Réalités sur l'organisation administrative chinoise

En matière d'investissement et d'implantation de sociétés/filiales à capitaux étrangers en Chine, peu d'éléments sont standardisés ou figés : jusqu'en 2013, un « Catalogue des Investissements Étrangers » classait les investissements étrangers en Chine dans des catégories « encouragé, restreint, interdit ». Depuis, ce catalogue périodiquement révisé et officiellement ré-intitulé « liste négative » invite à lire que tout secteur d'activité qui ne figure pas dans la liste est autorisé.

Sa dernière mise à jour date de juillet 2017 et, si elle continue globalement d'aller dans le sens d'une ouverture croissante des secteurs autorisés aux capitaux étrangers (dont infrastructure, transport, secteur minier), des restrictions et interdictions demeurent ou apparaissent (dont big data, certaines

Depuis son adhésion à l'OMC dès décembre 2001, la Chine continue d'appliquer un filtrage des investissements étrangers et les modifications périodiques de la « liste négative » illustre bien les besoins actualisés de développement, autant que des besoins de contrôle ou de reprise en main d'activités stratégiques. Considérations économiques, sociales et sociétales.

activités internet, éducation, publication/culture). Le e-commerce tient désormais une place essentielle dans la promotion et la vente de produits de grande consommation. Parallèlement, une nouvelle loi sur la cyber sécurité voit le jour en juin 2017.

Procédures alourdies

Depuis son adhésion à l'OMC dès décembre 2001, la Chine continue d'appliquer un filtrage des investissements étrangers et les modifications périodiques de la « liste négative » illustre bien les besoins actualisés de développement, autant que des besoins de contrôle ou de reprise en main d'activités stratégiques. Considérations économiques, sociales et sociétales.

Parallèlement, le nombre régulier de licences et certificats de base à obtenir pour une nouvelle société a été réduit, d'abord « 3 licences en 1 » puis « 5 licences en 1 »,



La Chine a ouvert son territoire à un nombre croissant de secteurs d'investissement, et si son organisation bureaucratique, compartimentée et procédurière perdure à ce jour, le gouvernement central teste aussi un nombre important de ses nouvelles réglementations dans des zones dites pilotes (zones franches ou grands centres urbains) avant de confirmer son entrée en vigueur au niveau national.

illustrant la volonté des autorités de tutelle d'afficher que les procédures de traitement et d'approbation vont dans un sens de simplification. En pratique, les dossiers d'immatriculation de sociétés à capitaux étrangers sont paradoxalement examinés de manière plus minutieuse encore, via notamment des procédures alourdies de pré-enregistrements informatiques qui doivent précéder la soumission de dossiers papiers. Le nombre de ces administrations n'a pas changé mais elles commencent à partager progressivement une base de données, en évolution régulière elle aussi.

Par ailleurs, des conditions préalables autorisant l'exploitation sont éventuellement requises et selon le projet, minimum d'infrastructures, ou de capital, ou de permis préalables ou licences à demander après délivrance d'une Licence d'Exploitation. La logique historique d'examen au cas par cas des projets investissements étrangers reste non seulement très actuelle, mais éventuellement plus minutieuse ou exigeante.

Bonne préparation

Globalement, en matière d'investissement étranger et implantation de sociétés à capitaux étrangers, nous restons à ce jour dans une logique d'approbation et pas dans une logique de déclaration. Par contre, le délai effectif de traitement des dossiers et délivrance de licences s'est réduit de presque moitié ces dernières années.

Illustrant le principe d'une nécessaire spécialisation d'un objet social qui reflète

un périmètre d'activités autorisées, ce dernier ne peut toujours pas être large et généraliste et doit être contenu aux activités de démarrage présentées aux autorités d'approbation. Ainsi, c'est la bonne préparation et rédaction d'un objet social et conditions associées qui déterminera les activités permises. Pas d'autorisation de « vente au détail » pour une société qui n'a pas, pour elle ou une succursale, un contrat de bail original à une adresse éligible pour la vente au détail. Pas d'activité de cuisson alimentaire sans que le local d'un restaurant et ses équipements soit préalablement qualifiés dans l'ordre par les Pompiers, par le Bureau de l'Environnement et par le Bureau de l'Hygiène. Enfin, pas d'activité de négoce achat/vente de produits physiques pour une société ayant un objet social autorisant une activité de services compris comme des prestations immatérielles. Si en théorie l'extension d'un objet social d'une société est permise, les procédures et conditions associées méritent aussi de mesurer – avant immatriculation initiale – quel serait le ratio idéal de l'étendue de cet objet social par rapport au capital, licence(s) requise(s) et autres conditions associées. Les exemples ou les autorités imposent la constitution d'une seconde structure existent aussi, notamment pour des raisons réglementaires ou plus insidieusement d'ordre fiscal.

Ouverture sectorielle

Au delà des Directives et Lois nationales de ce pays-continent, les autorités provinciales et municipales ont officiellement une grande latitude pour favoriser ou restreindre certaines catégories d'investissements, selon leurs priorités locales. Cette latitude est même croissante. Jusqu'en 2004 les sociétés étrangères étaient essentiellement des industriels en Joint-venture ou des Bureaux de Représentation sans activité commerciale directe. Depuis 2006, devant l'afflux massif de nombre de projets d'investissement, l'approbation des projets ayant une capitalisation inférieure à 30 Millions d'USD est alors déléguée aux administrations provinciales ou municipales, sauf secteurs sensibles ou stratégiques. L'arrivée de sociétés étrangères dans les secteurs alors nouvellement autorisés du commerce (de détail ou de gros) s'est très fortement développée, l'ouverture sectorielle se conjugait alors avec la confiance internationale liée à l'organisation à venir par la Chine des Jeux Olympiques d'été (Pékin, 2008) suivis de l'Exposition Universelle (Shanghai, 2010). Autre exemple de grande latitude provinciale : une Loi entrée en vigueur le 1er Juillet 2011 stipule que les ressortissants étrangers résidents doivent être soumis au régime de cotisations sociales en Chine (sauf Convention Sociale). En Septembre 2017, la ville/province de Shanghai ne l'applique toujours pas. Shanghai accueille aussi la plus forte concentration de résidents étrangers du pays.

Contrôles mieux organisés

La Chine a ouvert son territoire à un nombre croissant de secteurs d'investissement, et si son organisation bureaucratique, compartimentée et procédurière perdure à ce jour, le gouvernement central teste aussi un nombre important de ses nouvelles réglementations dans des zones dites pilotes (zones franches ou grands centres urbains) avant de confirmer son entrée en vigueur au niveau national. Les réformes continues de la TVA en fournissent probablement la meilleure illustration.

Au delà de l'évolution continue des réglementations, c'est aussi l'accroissement très visible des contrôles de leur mise en œuvre qui mérite d'être souligné. Conjointe à la spectaculaire politique anti-corruption entrée en vigueur des 2012, les considérations nationales de sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale se sont aussi traduites par la fusion de corps entiers d'administration (Administration du Commerce et Bureau de l'Hygiène par exemple). Les officiers des administrations chinoises sont aussi de mieux en mieux formés et visiblement de moins en moins corruptibles.

Devant cette réalité qui continue d'évoluer selon des règles mouvantes publiques et non publiques associés à des contrôles de mieux en mieux organisés, les meilleures opportunités s'offrent aux investisseurs avertis qui anticipent et comparent par avance des conditions d'implantation d'un projet bien défini et réfléchi, pour identifier, pour négocier des conditions d'implantation optimales.

Face à notre besoin très occidental de maîtrise de l'incertitude et évoluant aussi dans un monde où les paradoxes cohabitent bien, les expatriés sinophiles de longue durée constatent que la Chine applique une forme moderne et positive cette fois-ci de Révolution Permanente. Concept historiquement communiste qui se conjugue culturellement avec l'idée taoïste que la modification sert la continuation: le chemin est indistinct et ses contours qui se délitent font apparaître la transition des choses. Une invitation à une observation et vigilance continue pour gérer et suivre dynamiquement ses intérêts.

Par GREG AUTEF, Directeur, C.i. Process

À PROPOS DE

Installé à Shanghai depuis 2003, le cabinet C.i. Process conseille et implante des PME, grands groupes et entrepreneurs indépendants en Chine. Comparatifs d'implantation, analyses de concurrence, de positionnement, immatriculation légale & licences, négociations de projets ou litiges avec les autorités. Agence agréée par l'Administration, son dirigeant Gregory Autef réside en continu dans le monde chinois depuis 25 ans.